

La Bulle

publiée par l'association
Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise

Janvier 2009
N° 38



Le saviez vous?

Pour exister, une association a besoin de femmes et d'hommes qui dans un but commun vont donner de leur temps.

Venez partager avec nous, les moments forts d'EVAD.

Pour vivre! Pour exister!

Editorial

Page 2

Fête du vélo 2009

Page 3

La semaine de la mobilité 2008

Page 4 et 5

Le Grand Dijon à la rencontre des adhérents d'EVAD

Page 6

Laboratoire citoyen

Page 7

Les balades...

Page 8 et 9

Mon trésor

Page 10

Les sas vélo

Page 11

Code de la rue

Page 12

Nouveaux aménagements

Page 13 et 14

Prévention du vol

Page 15

A vos agendas

Page 16



EVAD présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009 à ses partenaires institutionnels, associatifs, médias, à tous ses adhérents, aux cyclistes urbains de l'agglomération et... aux 10800 internautes qui ont visité notre site internet en 2008 !

Editorial

Dijon, première ville écologique donc première ville pour sa circulation apaisée : chiche !

Dijon et son agglomération, comme de nombreuses autres villes de France est dans l'obligation de négocier, sans ralentir, un virage extrêmement serré...

Il s'agit en effet de passer d'une ville conçue pour l'automobile à une ville où chacun aura moins besoin de se déplacer et aura la liberté de choisir dans chaque cas le mode le plus approprié, dans son intérêt et dans celui de la collectivité.

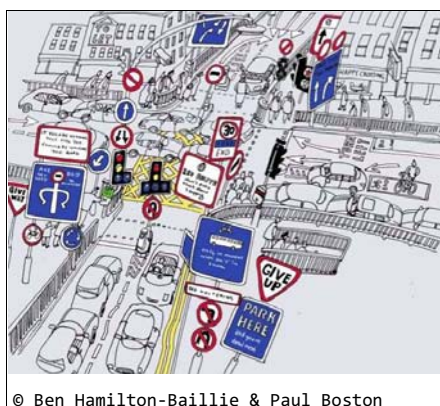
L'agglomération semble vouloir s'en donner les moyens : développement de l'usage des modes doux et alternatifs (vélo en libre service, poursuite de la politique d'aménagements cyclables, expérimentation prochaine de l'autorisation pour les cyclistes du

« tourne à droite » [1] aux feux, auto-partage, schéma directeur piéton...), révision du PLU dijonnais et bien sûr... le tram !

Si le PLU ne pourra faire sentir ses effets bénéfiques que dans une ou deux décennies, le tram quant à lui contribuera à changer la ville à l'horizon de quelques années seulement ! Cependant, pour préparer les profondes évolutions nécessaires, doit-on tout attendre du tram et du PLU ? Et même, doit-on attendre le tram ?

L'urbanisme prôné par le futur PLU (« ville compacte », « éco-quartiers »...), va

certainement réduire la demande de déplacements mais pour quel bénéfice si ces îlots d'urbanismes exemplaires restent reliés par des rues à deux fois deux voies ? Le tram va réduire la pression de l'automobile sur l'agglomération notamment sur le centre et l'hypercentre de Dijon, mais pour quel bilan si la pression se reporte sur les quartiers périphériques ?



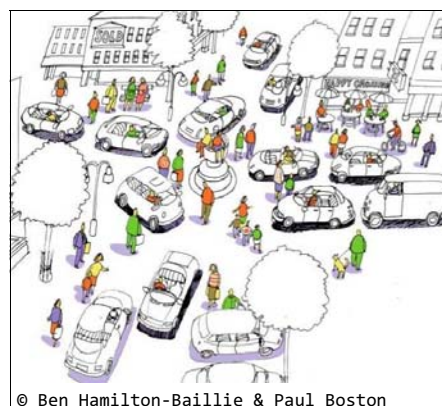
© Ben Hamilton-Baillie & Paul Boston

Dès maintenant, et dans les quartiers non directement « impactés » par le tracé du tram, il faut réaménager la voirie pour y apaiser la circulation et permettre ainsi aux modes de déplacements doux et à la vie locale d'y retrouver toute leur place.

Pour cela les nouvelles mesures introduites en juillet 2008 dans le code de la route (voir page 14) offrent des outils essentiels aux municipalités mais leur imposent aussi des obligations qui doivent être vues, non comme des contraintes mais comme des arguments pour justifier aux yeux des citoyens encore

réticents les mesures nécessaires pour changer la ville.

Dijon affiche sa volonté de devenir la première ville écologique de France : on ne peut que s'en féliciter, cependant elle ne pourra prétendre à ce titre si elle ne devient pas aussi très rapidement une ville exemplaire pour sa circulation apaisée, exemplaire pour ses campa-



© Ben Hamilton-Baillie & Paul Boston

gnes de prévention des méfaits de la vitesse en ville, exemplaire pour la multiplication de vraies zones 30 dans tous ses quartiers, exemplaire pour l'instauration de nombreuses zones de rencontre, exemplaire pour la disparition de ces trop nombreuses rues véritables « autoroutes urbaines » coupant des quartiers en deux.

N'attendons pas 2013, la ville doit, en matière de circulation, commencer sa révolution écologique dès 2009 !

EVAD

[1] Comme déjà à Bordeaux et Strasbourg !

On prépare déjà la Fête du vélo 2009 !



La Fête du Vélo est devenue au fil des ans un des temps forts de l'année pour toutes les associations de cyclistes urbains. EVAD ne déroge pas à la règle et s'est toujours investie pour participer à cette manifestation.

Cette année, nous prévoyons deux temps forts :

Le samedi 6 juin après midi, aura lieu la traditionnelle « déambulation cycliste » dans les rues de Dijon.

Le dimanche 7 juin, EVAD organisera son premier « Rallye à vélo dijonnais ». Il sera ludique, familial et culturel, ouvert à tous les adhérents et non adhérents, et placé sur le thème de la *découverte de la ville*.

Nous vous rassemblerons dans un lieu inattendu, et de là nous vous ferons aller dans des endroits insolites, peu connus, nous vous poserons des questions, nous vous demanderons de vous prêter à des jeux d'adresse, d'astuce, et de résoudre des énigmes qui devraient stimuler vos méninges...

Plusieurs partenaires ont déjà accepté de prêter leur concours à ce projet (Les Amis de l'Eldo, ICOVIL, l'Ademe,...)

Les résultats seront proclamés en milieu d'après midi au cinéma « Eldorado », et il y aura de beaux prix (cyclistes, évidemment !) à gagner. Pour peu que la météo soit avec nous, ce sera sans doute une belle journée

de convivialité et de détente.

Bien entendu, tout ceci représente à la fois un gros travail de préparation et pas mal de choses à organiser le jour même ! C'est pourquoi dès à présent nous lançons un appel aux bonnes volontés parmi nos adhérents.

Pour toutes précisions, comme pour manifester votre soutien et votre désir d'apporter votre aide, contactez Thierry Dubroca soit par courrier à l'adresse postale d'EVAD, soit par téléphone au 03 80 66 21 46, soit par courriel : thdubroca@free.fr
Merci d'avance !



En ce début d'année,

pour beaucoup d'entre vous, est venu le moment de penser à renouveler votre adhésion à EVAD. Attention aux nouveaux tarifs (voir page 9)

En le faisant spontanément :

- vous faciliterez grandement le travail des membres du bureau, qui pourront ainsi consacrer le meilleur de leur énergie à défendre encore et toujours mieux les intérêts des cyclistes urbains,
- vous épargnerez à l'association des frais de relance, qui viennent forcément obérer ses finances,
- vous réaffirmerez votre désir d'être efficacement représentés en tant que cyclistes auprès des élus locaux,
- vous témoignerez de l'intérêt qui est le vôtre pour faire de notre ville une agglomération plus agréable à vivre, moins polluée, dans laquelle les modes de déplacement alternatifs à l'automobile soient vraiment favorisés.

Que d'avantages ! Il n'y a vraiment pas à hésiter !

La semaine de la mobilité / Compte rendus

A vélo au travail

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre 2008), avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne, du Grand Dijon, d'Alterre Bourgogne et de SNCF-TER Bourgogne, l'association EVAD a organisé le premier challenge « à vélo au travail » destiné aux entreprises et administrations. Il s'agissait pour celles-ci d'inciter leurs salariés ou employés à utiliser le vélo pour aller au travail les 16 et 17 septembre dernier.

Le vendredi 20 septembre, dans les locaux du Grand Dijon, en présence de Catherine Hervieu (vice présidente chargée des modes de déplacements doux et alternatifs) et des représentants des participants, l'association EVAD a présenté le bilan de l'opération et proclamé le palmarès. A travers les sept structures qui ont participé à ce premier challenge, ce sont près de 2000 personnes qui ont été sensi-

bilisées à la nécessité d'adopter des modes de déplacements durables parmi lesquels figure en bonne place le vélo !



- Dans la catégorie des moins de 150 employés, de bons résultats ont été relevés à la Direction régionale de la l'industrie et de la recherche (DRIRE) et à l'association ALTERRE-Bourgogne mais c'est la Direction régionale de l'environnement (DIREN) qui, avec plus de 30% de cyclistes parmi sa quarantaine d'employés, remporte haut la main la palme dans cette catégorie.

- Dans celle des plus de 150 employés, se sont dis-

tingués Le Lycée du Castel, les services régionaux de la SNCF, les Directions régionale et départementale de l'équipement (DRE/DDE) et, tout particulièrement, les services financiers dijonnais de la Banque Postale qui a vu pendant les deux jours plus de 8% de ses 500 employés venir à vélo au travail !

Tous ont reçu à titre de récompense symbolique de magnifiques avertisseurs sonores pour bicyclette et tous envisagent bien sûr de participer à l'édition 2009 du challenge « à vélo au travail » pour améliorer encore leurs performances.



La Manif



Quelques cyclistes ont réussi à calmer, très momentanément, la vitesse en ville !

Le vendredi 19 septembre 2008 à 18h, lors de cette cycl'action manifestive « la vitesse en ville, ça craint », une centaine de cyclistes à deux ou trois roues, se sont rassemblés place de la Libération pour aller ensuite inaugurer la première zone de rencontre dijonnaise, malheureusement encore virtuelle, et procéder à un rétrécissement de voie, malheureusement très temporaire !

(Suite page 5)



« L'autoroute urbaine » du boulevard Mansart

Plus de photos sur <http://evad-dijon.fr/>

La semaine de la mobilité / Compte rendus (Suite)



Finalement très peu d'agressivité de la part des auto-

mobiles qui, une fois n'est pas coutume, ont patienté calmement derrière des cyclistes dans les rues de la zone 30 du centre ville et n'ont pas dépassé le 50 km/h sur « l'autoroute urbaine » du boulevard Mansart très brièvement réduite à son extrémité de 4 à 3 voies !

Espérons que cette cycl'action conduira chacun à ré-

fléchir à sa façon de partager l'espace urbain entre ses différents usagers et usages...

EVAD continuera à intervenir pour que soient créées les conditions d'un partage serein : multiplication des zones 30 (et pas seulement en centre ville !), instauration rapide de nombreuses zones de rencontre, etc...

Journée véloroutes et voies vertes 2008

Une journée très agréable et riche d'enseignements : il reste beaucoup à faire autour des voies vertes !

Le dimanche 28 septembre 2008, à l'occasion de la Journée nationale des véloroutes et voies vertes, des cyclistes venus de Dijon (EVAD) et Mâcon (Mâcon Vélo en Ville), ont quitté la ville, pour découvrir quelques portions de voies vertes au départ de Chagny en Saône et Loire.

Le petit moment de gymnastique matinale pour monter son vélo sur le quai a été diversement apprécié : aucun aménagement dans les deux gares de départ !

Première leçon : il faut continuer à faire pression sur le Conseil Régional et RFF pour que soient installés rampes, goulottes » ou tout autre dispositif pour faciliter l'accès des quais aux voyageurs avec vélo, poussette ou valise à roulette !

Contrairement à ce qu'espé-

rait, par excès d'optimisme, l'organisateur, aucun "autochtone" ne connaissait le chemin pour rejoindre la voie verte depuis la gare et aucun balisage n'était là pour l'indiquer !

Seconde et troisième leçons de la journée : il faut continuer à faire connaître ces voies vertes et à intervenir auprès des Conseils généraux pour que soit mis en place un balisage digne de ce nom notamment à partir des gares (Nous avons par contre rencontré plus loin un fléchage indiquant un parking auto spécial voie verte !).

Bien sûr une fois arrivé sur la voie verte que ce soit de Chagny à Saint Léger sur Dheune ou de Santenay en direction de Nolay, chacun a pu profiter pleinement du confort de la voie et de son paysage. Chacun a pu constater aussi que ces voies vertes étaient réellement un espace à partager avec civilité entre vélos, rollers, poussettes, piétons à deux voire quatre pattes !

Quatrième leçon : une belle épine d'acacia dans un pneu a été là pour nous rappeler qu'une voie verte nécessite un entretien régulier, une longue portion de la voie verte entre Santenay et Nolay était couverte de déchets végétaux !

Cinquième leçon : le tracé et l'aménagement d'une voie verte résultent d'arbitrages entre l'intérêt des riverains et celui des usagers. Il faut donc que les usagers via leurs associations se fassent entendre pour obtenir des arbitrages en leur faveur. Ce qui n'est manifestement pas le cas pour ce panneau stop au croisement de la voie avec une simple desserte de vigne !



Le Grand Dijon à la rencontre des adhérents d'EVAD

Dialogue et concertation : le Grand Dijon et les adhérents d'EVAD se parlent et s'écoutent pour faire progresser la place du vélo dans l'agglomération...



Programmée à la demande du bureau d'EVAD, cette rencontre a eu lieu mercredi 15 octobre 2008 à la Maison de Associations, en présence d'une trentaine de membres de notre association. Madame Catherine Hervieu, vice-présidente du « Grand Dijon », en charge des modes de déplacements doux et alternatifs, représentait cette institution.



C. HERVIEU et C. GERMAIN

Dans un premier temps, EVAD a retracé l'historique de la concertation avec le Grand Dijon, a rappelé qu'elle avait connu des hauts et des bas et en a bien sûr souligné la nécessité. Madame Hervieu a ensuite rappelé qu'en mars 2008, elle a été désignée en tant qu'élue référente pour piloter le dos-

sier des déplacements alternatifs à l'automobile au sein de l'agglomération. Il s'agit là d'un signe politique fort, traduisant une volonté affirmée de faire évoluer les choses.

Une rencontre a lieu désormais tous les mois entre les responsables d'EVAD et elle-même, afin de partager les informations d'une part, et d'autre part de prendre note des demandes et suggestions des usagers dijonnais de la bicyclette. Le dialogue est donc permanent. Par ailleurs, Catherine Hervieu nous confirme que « La Bulle » d'EVAD est lue attentivement par nos édiles...

Les fiches de doléances deviennent fiches de suggestions et de propositions

Il est rappelé que les projets de l'agglomération ne concernent pas que les aménagements cyclables. Pour preuve le grand projet du TCSP [1], qui mobilise actuellement beaucoup d'énergies. D'autres projets sont à l'étude, parmi lesquels l'incitation au covoiturage, le redéploiement du réseau Divia (en liaison bien sûr avec le projet TCSP), et le partage de l'espace public.

Mme Hervieu, au sujet de la concertation, fait observer que nos « Fiches de doléances » seraient mieux nommées « Fiches de suggestions et de propositions ». Cela ne modifiant en rien le contenu et l'esprit de ces documents, bien entendu. Mais l'appellation n'est pas anodine.

Dans un deuxième temps, la parole a été donnée aux participants, pour les questions. Furent évoqués pêle-mêle les sujets suivants : le rôle de « Mr Vélo » au sein du Grand Dijon, la place des rollers dans la circulation, la mise en place progressive du « code de la rue » (zones de rencontre notamment), l'importance de l'impact du « lobby de l'automobile », des demandes de précision sur la mise place du TCSP (trajets, échéancier de réalisation), les modifications envisagées du PLU de Dijon.



Mme Hervieu a ensuite donné des détails sur les travaux importants d'aménagements cyclables en cours ou prévus :

- Rue Chabot-Charny
- Rue de la Synagogue
- Double sens rue de Tivoli et jonction avec la place Wilson,
- Aménagements réalisés place Saint Exupéry

Elle a également confirmé que des comptages de cyclistes sont réalisés en plusieurs points de l'agglomération, afin d'éclairer les choix retenus pour les aménagements.

[1] Transport en Commun en Site Propre

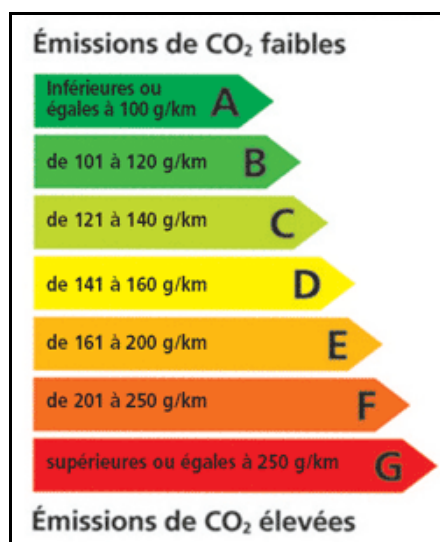
Laboratoire citoyen sur la mobilité en Bourgogne

A l'initiative d'Alterre Bourgogne et en partenariat avec des scientifiques, des associations (dont EVAD) ou des collectivités locales qui proposent ou incitent à un mode alternatif, le laboratoire s'efforcera de mieux comprendre le comportement des usagers en matière de déplacements...

L'automobile offre aux personnes qui y ont accès un confort et une facilité de déplacement indéniables ; de fait, le temps (organisation de la journée, horaires) et l'espace (aménagement du territoire, perception des distances) sont organisés par, et pour les automobilistes. Or, les coûts financiers, sociaux et environnementaux de la voiture sont souvent sous-estimés.

Avec la hausse du prix du carburant et les préoccupations environnementales grandissantes, d'autres modes de transports souvent

méconnus doivent être reconsidérés. Or la Bourgogne est le terrain d'initiatives dans ce domaine, qui méritent d'être soutenues.



Des modes de déplacements alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture existent (transports en commun, covoiturage, modes doux), mais restent minoritaires ; les personnes ont

parfois la possibilité de les utiliser, mais ne le font pas pour autant.

Alterre Bourgogne travaillera en partenariat avec des associations ou des collectivités locales qui proposent ou incitent à un mode alternatif, afin de mieux comprendre le comportement des usagers, leur passage à l'acte en matière de déplacements, leurs motivations, etc.

A travers le laboratoire, des citoyens motivés s'engageront auprès des partenaires à utiliser l'alternative proposée, pour partager leurs bonnes et mauvaises expériences, ce qui nous permettra d'identifier les freins et les leviers psychologiques, ou les lacunes d'information. Cet engagement sera effectif pendant un an, du printemps 2009 au printemps 2010. Il fera l'objet d'une médiatisation.

Alterre Bourgogne c'est quoi?

Alterre Bourgogne : Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable se distingue par son statut d'association loi 1901, elle est administrée par une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

Le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la DIREN (Direction régionale de l'environnement) assurent la plus grande part des ressources de l'agence.

Le principal objectif de l'agence consiste à mobiliser les différents acteurs afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques et des actions des territoires bourguignons.

Alterre Bourgogne
9 bd Rembrandt - 21000 Dijon
Tél : 03.80.68.44.30
<http://www.alterre-bourgogne.fr/>

Les balades nocturnes

Septembre :

« C'est décidé, cette année, je vais à vélo au travail! »

Environ cent cyclistes se sont retrouvés à l'occasion de cette balade de rentrée pour profiter d'une belle fin de journée et se motiver, si besoin était, à aller désormais à vélo au boulot chaque jour de la semaine !

06 45 10 86 92
EVAD
 www.evad-dijon.fr

Comme chaque 2^{ème} jeudi du mois

balade nocturne
 "C'est décidé, cette année,
 je vais à vélo au travail!"

jeudi 11 sept. à 20h00
 départ **place de la Libération** arrivée place F. Rude **21h30**
 ~ le verre de l'amitié ~

« Pour le boulot,
 moins d'autos en solo, plus de vélos,
 tout le monde y gagne ! »



Octobre :

« J'y crois pas, pour le vélo... CO2 = 0g mais BONUS = 0€ ! »

Pour la première balade 100% nocturne de l'année la trentaine de cyclistes, de tout style et tout âge, a particulièrement apprécié le circuit varié et calme qui empruntait de nombreux passages « secrets » et un grand nombre d'aménagements cyclables dont certains tous récents (place Saint Exupéry, rond-point de la Nation...)

La soupe au potiron (merci à Claire !) était au rendez-vous place François Rude à l'arrivée de la balade.

Merci à toutes et tous, simple participant ou "encadrant", pour l'ambiance très apaisée dans laquelle se déroulent les balades d'EVAD.

06 45 10 86 92
EVAD
 www.evad-dijon.fr

Comme chaque 2^{ème} jeudi du mois

balade nocturne
 "J'y crois pas, pour le vélo...
 CO2 = 0g mais BONUS = 0€ !"

jeudi 9 octobre - 20h00
 départ **place de la Libération** arrivée place F. Rude **21h30**
 ~ le bol de soupe de l'amitié ~

« Le vélo c'est tout bon, alors...
 oui au bonus à l'achat !
 oui à la TVA à taux réduit ! »

Novembre :

« Voir et être vu , c'est vital ! Cyclistes brillez »

Plus d'une trentaine de participants, avec des vélos particulièrement lumineux, des gilets fluo en nombre et même quelques photophores, ont parcouru l'agglomération, centre ville, quartiers Montmusard et Grésilles, Saint Apollinaire, sans oublier la « séquence émotion » lors de la traversée de la redoute ! (Merci à Guillaume pour l'idée du circuit !)

Tenant d'une main sa caméra et de l'autre le guidon de son vélodi, un journaliste de Dijon Première a couvert la balade de bout en bout.

La soupe était au rendez-vous place François Rude, chacun a pu se réchauffer et se réhydrater ! Une nouvelle fois merci à Claire.

Félicitations toutes particulières à Nathalie qui, grâce aux leçons de la vélo-

école « La Draissienne », a pu participer pour la première fois à la balade d'EVAD avec confiance et plaisir !

06 45 10 86 92
EVAD
 www.evad-dijon.fr

balade nocturne
 "Matin et soir, le vélo c'est...
 ...une idée lumineuse !"

jeudi 13 nov. - 20h00
 départ **place de la Libération** arrivée place F. Rude **21h30**
 ~ le bol de soupe de l'amitié ~

« La nuit à vélo, voir et être vu,
 c'est vital ! Cyclistes, brillez ! »

Nous cherchons toujours notre « cyclophotographe » !

Si vous avez un vélo, un appareil photo numérique et... une vocation de reporter cycliste, n'hésitez à nous contacter !

Heure d'hiver, heure d'été... Heure de s'EVADer

Les balades mensuelles d'EVAD, c'est devenu une quasi-institution !



Leur succès (en terme de nombre de participants) varie largement d'une fois à l'autre, et surtout en fonction des aléas de la météo :

jusqu'à 135 personnes en mai dernier, et parfois une petite vingtaine (pour ne pas dire une grosse douzaine...) quand l'hiver se montre rigoureux.

Il n'est donc pas question de changer les (bonnes) habitudes, et les balades mensuelles du deuxième jeudi de chaque mois à 20 h seront maintenues...en heure d'été, c'est-à-dire d'avril à octobre inclus.

Et pour répondre à la suggestion de plusieurs adhérents, c'est le dimanche à 11 heures que désormais nous

nous « baladerons cyclistement » quand l'heure sera « d'hiver », c'est-à-dire de novembre à mars inclus. Le point de départ reste inchangé : place de la Libération.

Nous espérons ainsi toucher un public plus « familial », et pour bien concrétiser cette volonté, la prochaine balade, qui aura lieu le dimanche 8 février prochain, aura pour thème « les enfants à vélo » (avec leurs parents, bien entendu). Au mois de mars, c'est le dimanche 8 que nous nous retrouverons.

Attention : pas de balade en janvier ! EVAD profitera de cette pause pour mitonner les prochaines balades urbaines et les rendre encore plus agréables. Rendez-vous le dimanche 8 février à 11h place de Libération pour une p'tite balade en ville spéciale enfants !



Retrouvez nous sur le web!
[Http://www.evad-dijon.fr](http://www.evad-dijon.fr)

Adhérer à EVAD, c'est se donner les moyens d'agir!

Tarifs année 2009: Adhésion individuelle 10 € - familiale 15€ - chômeur ou étudiant 5€

Nom et prénom:
 Adresse :
 Tél fixe de préférence:
 Tél. portable:
 Adresse courriel :

Date et signature :

- Je souhaite recevoir des informations d'EVAD par courriel
 - Je souhaite recevoir la Bulle uniquement sous forme numérique par courriel

À envoyer avec votre règlement à :
 EVAD - Maison des Association Boite U7 - 2 rue des corroyeurs - 21000 DIJON

EVAD recherche son nouveau trésorier, ou trésorière...



Après plusieurs années de bons et loyaux services, Marie-Odile Lebreton, comme elle en avait émis le souhait, a quitté sa fonction de trésorière de l'association à la fin de cette année 2008.

Qu'elle soit chaleureusement remerciée de sa contribution au développement d'EVAD.

Il faut maintenant reprendre le flambeau et nous lançons donc un appel à tous nos adhérents. La « prise de fonction » interviendra après l'assemblée générale prévue le 6 mai 2009.

Que nul ne sente effrayé par cette tâche, qui pour importante qu'elle soit, n'a rien d'insurmontable, car les finances de l'association res-

tent modestes, et les « écritures » comptables ne sont pas quotidiennes !

L'intérim sera assuré par le secrétaire d'EVAD, qui pourra ainsi assurer la « formation » du nouveau (de la nouvelle ?) trésorier(e).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Thierry Dubroca
(03 80 66 21 46)
- Christian Germain
(06 45 10 86 92)

Enfin, ça y est !

La gestation fut longue, les péripéties multiples, mais ça en valait la peine...

La nouvelle plaquette de promotion d'EVAD vous est présentée : vous la trouverez en encart dans cette Bulle pour ceux qui la reçoivent sous forme traditionnelle, et en fichier attaché à la Bulle « numérique » reçue via internet.



Bien évidemment, il faut la diffuser très largement pour faire connaître EVAD, et susciter de nouvelles adhésions.

Vous pouvez en obtenir des exemplaires soit lors de la permanence mensuelle, chaque 1^{er} mercredi du mois (de 17 h à 18 h 30), à la Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, soit lors des balades mensuelles de l'association.

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- la Ville de Dijon pour la subvention qu'elle nous a accordée pour le financement de cette plaquette,
- la société Digital Concept qui en a assuré la réalisation en nous permettant de rester dans notre budget (ce

n'était pas facile !),
- le photographe Thierry de Girval, adhérent d'EVAD, pour les belles images qu'il a réalisées gracieusement
- et aussi notre ami Thomas Lecante, qui fut la « cheville ouvrière » [1] de ce projet, et sans qui ce beau travail n'aurait pas pu être mené à bonne fin.



[1] "Personne jouant le rôle essentiel d'une affaire" (Trésor de la Langue Française, <http://atilf.atilf.fr>)

Envoyez nous vos avis, vos coups de cœur, vos coups de gueule, vos photos.
La Bulle est faite pour et par les adhérents.

Les Sas Vélo?

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sas vélo sans jamais oser le demander.

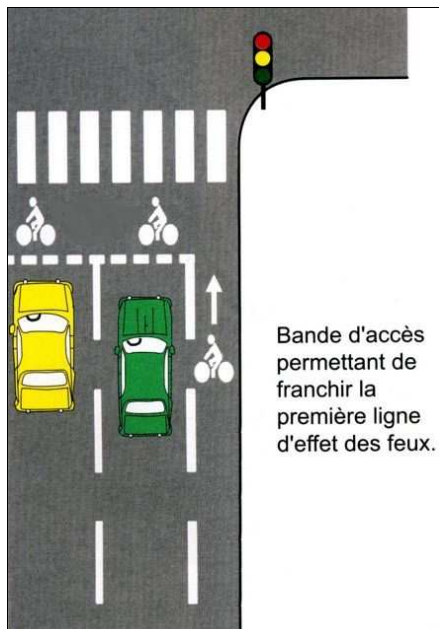
Qu'est-ce qu'un sas vélo?

C'est un espace d'arrêt ou une zone avancée pour les cyclistes devant un feu tricolore, se trouvant entre la ligne d'effet des feux et le passage piéton. Cet espace est réservé aux vélos pour leur faciliter le démarrage, pour être bien visible, pour préparer le tourne-à-gauche, et pour éviter au cycliste de respirer les gaz d'échappement des véhicules motorisés à l'arrêt.

Pourquoi un sas vélo ?

Pendant quelques secondes, le temps de prendre de l'élan, le vélo est en déséquilibre et de ce fait fragilisé. Le sas vélo permet de donner de l'espace et du temps au vélo pour partir avant la voiture et pour préparer un tourne-à-gauche sur le carrefour....

Le sas protège aussi le piéton car il crée une zone tampon entre les voitures à l'arrêt et passage piéton. L'angle de visibilité est plus large, pour les véhicules à gros gabarit il y a moins de risque que le cycliste ne se trouve dans l'angle mort.



Quels sont les avantages du sas vélo?

- * être vu en tant que cycliste car on peut se placer devant les autres véhicules au feu rouge
- * pouvoir se placer à gauche pour préparer le tourne-à-gauche
- * pouvoir démarrer avant les voitures et mieux s'insérer dans la circulation
- * éviter de respirer les gaz d'échappement
- * permettre, grâce au recul, d'agrandir l'angle de vue de la voiture à l'arrêt et de rendre le piéton mieux visible
- * créer un temps de latence au démarrage automobile, profitable aux piétons et aux vélos

Pourquoi les sas vélos sont-ils mal respectés?

Le marquage est très faible, et peu pertinent.

Par méconnaissance (par discourtoisie ?), cet espace réservé aux vélos est souvent obstrué par la voiture qui avance de trop, alors que le fait d'être arrêté sur un sas est INTERDIT (art. R415-2 et 415-15 du Code de la route)

Celui qui mord sur le sas vélo est coupable de la même façon que s'il mordait sur n'importe quelle ligne d'effet des feux ou s'il dépassait un feu rouge. Bref, en théorie, contravention de 4e catégorie, suspension du permis jusqu'à maximum 3 ans, et retrait de 4 points sur le permis. (art. R412-30 du Code de la Route)

Aidez-nous à faire passer l'information ... parce qu'en respectant les sas, les automobilistes respectent les cyclistes et la sécurité de tous.

Extrait d'un article publié par :VeloBuc
Association piétons & vélos à Buc (78)
<http://velobuc.free.fr/>

Attention :

On ne peut accéder au sas vélo en remontant une file de voiture par la droite que si il existe une bande matérialisée.

Voir schéma ci-dessus.

Le "code de la rue" sur la bonne voie...

Principe de prudence, double sens, zones de rencontre.
Les premières mesures adoptées en juillet 2008

Comme nous l'annoncions en décembre 2007 à l'occasion de la conférence « du code de la route au code de la rue » animée par Hubert Peigné ("M. Vélo" national), les réflexions du comité de pilotage « code de la rue » institué en 2006 commencent à porter leur fruits.

Zones de rencontre



Ainsi le décret du 30 juillet 2008 définit le nouveau concept de zone de rencontre, zone intermédiaire entre zone piétonne et zone 30 : la vitesse sera limitée à 20 km/h, le piéton y sera prioritaire sur tous les autres usagers motorisés ou non.

« zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité

investie du pouvoir de police. [...] »

Doubles sens cyclables



Suite à ce même décret, dans les zones 30 et désormais les zones de rencontre (voir ci-dessus), l'exception devient la règle : toutes les rues seront à double sens pour les cyclistes sauf exception...

« zone 30 : [...] Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. [...] »

Aménagement des zones à vitesse règlementée

A partir d'aujourd'hui, il ne suffira plus pour instaurer une zone 30 ou une zone de rencontre de se contenter simplement d'un panneau à l'entrée et d'un panneau à la sortie, désormais :

« [...]L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

« Principe de prudence »

Ce décret introduit pour la première fois dans le code de la route une prise en compte du « principe de prudence » contenu dans la "Convention de Vienne sur la circulation routière" ratifiée par la France en 1968 : chaque usager doit respecter plus vulnérable que lui.

« L'article R. 412-6 du code de la route est complété par les phrases suivantes : Ce-lui-ci [Le conducteur] doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. »

EVAD salue bien sûr ces avancées positives mais comme toutes les autres associations de promotion du vélo urbain, nous attendons la suite...

Nous souhaitons – et ferons tout pour ! – que l'agglomération dijonnaise soit exemplaire en matière de mise en place de zones de rencontre et de généralisation des doubles sens cyclables !

Nouveaux aménagements

On n'aime pas : La rue Pierre de Coubertin à Dijon

La bande cyclable bidirectionnelle sur le trottoir rue Pierre de Coubertin à Dijon (le long du CREPS Mirande) Quelle place pour les piétons : le fossé ou la chaussée ? Est-ce un aménagement provisoire ou définitif ? La situation est d'autant plus surprenante que ce « trottoir » va devenir un itinéraire permettant aux piétons d'aller de Mirande à la future piscine olympique...



On aime : La rue Saint-Martin à Quetigny

Les travaux de rénovation et de « remodelage » complet de la petite rue Saint-Martin au centre de Quetigny viennent de se terminer. A l'origine il n'était prévu aucun aménagement cyclable. EVAD avait à l'époque (notamment lors d'un « café citoyen » en novembre 2007) signalé à M. le Maire de Quetigny que cela n'était pas conforme à la réglementation (art L228-2 du code de l'environnement) et avait suggéré l'instauration d'un double sens cyclable, qui même s'il ne correspondait pas à une actuelle demande des riverains éviterait cependant aux cyclistes des détours toujours pénibles ! Le nouveau code de la route (voir page 14) aurait de toute façon rendu sa réalisation obligatoire avant 2010 !



Seuls bémols : vu le faible trafic, un marquage au sol tout du long ne s'imposait pas, le panneau C113 (vélo blanc sur carré bleu) est superflu, la mention « sauf cycle » suffit et... le logo « vélo » marqué au sol à la sortie du double sens est inversé, gare au risque de choc frontal avec un cycliste leurré par le sens du logo !



Du nouveau dans le quartier Tivoli-Wilson !

Les cyclistes qui fréquentent le secteur l'auront certainement remarqué... et apprécié :



Un nouveau « sas-vélo », avec couloir d'accès, a été aménagé au feu situé au bout de la rue Pasteur. L'accès au nouveau double sens cyclable de la rue de la Synagogue s'en trouve ainsi facilité. Ce sas était d'autant plus nécessaire que 3 rues importantes sont desservies à ce niveau (les deux côtés de la rue Chabot-Charny) et le début de la rue de Tivoli.

Celle-ci a du reste été entièrement remaniée, par la mise en place d'un double sens cyclable sur toute sa longueur. Du square G. Roupnel à l'entrée de la rue Turgot, la circulation est désormais à sens unique (sauf pour les vélos), et le secteur ne peut que s'en trouver apaisé.



Sur toute la longueur de la rue, la place réservée aux cycles a été considérablement augmentée, ce qui donne au cycliste un indéniable sentiment de sécurité. On remarque aussi l'implanta-

tion de nouveaux parkings vélos sur les « bananes » créés au carrefour « Chaignot-Tivoli », ainsi que en bas de la rue de la Synagogue, devant l'agence du Crédit Lyonnais. Une facilité supplémentaire pour les cyclistes qui fréquentent les nombreux commerces de ce carrefour.

EVAD ne peut que se réjouir de voir se concrétiser de telles réalisations, et saluer ici l'action de la Ville de Dijon, qui affiche ainsi sa volonté de s'engager dans une politique cyclable volontariste et efficace. Nous savons bien que c'est par de telles réalisations que l'on peut inciter de plus en plus de nos concitoyens à circuler à bicyclette.

La sélection des petites annonces d'E.V.A.D.

Bébé l'ange Service, entreprise de service de ramassage, lavage, et distribution de couches lavables sur dijon **recherche** tricycle type « Petite Reine » ou petite remorque de vélo pour faire ses livraisons.

Plateau d'au moins 60cm*80cm

Budget 100€.

Ricardo : 06 75 79 80 30

<http://bebelangeservice.com>

Le site détaille l'intérêt des couches lavables et réutilisables notamment s'agissant de l'environnement et de sa protection et donne des informations quant au service de ramassage et de nettoyage ainsi que les tarifs.



Un adhérent d'EVAD propose le **prêt** occasionnel de sa remorque Crozer Cargo, cadre acier avec fond en matière plastique étanche, roues amovibles de 16", bâche amovible, peut être poussée à la main, surface de chargement 76 x 47 cm, charge max 30kg.

Pascal : 09 50 78 12 04



A la Bécane à Jules vous pouvez vous procurer de très jolis colliers réalisés en chambre à air. Pour le moment un seul modèle, mais bientôt notre gamme se développera en proposant bracelets, boucles d'oreilles ainsi que deux modèles de sac, un modèle femme et un modèle homme.

Laurence : petiottlaurence@neuf.fr

03.80.71.28.96 - (Prix du collier: 15€)



Prévention du vol

Faites marquer votre vélo à La Bécane à Jules
Tatoué, mon vélo s'appelle reviens !



A Dijon, il est désormais possible de faire graver son vélo à La Bécane à Jules.

Pour un prix très modique, votre vélo sera identifié grâce à un n° unique (système "Bicycode") !

Les tarifs sont les suivants :

- 1,50 € pour les adhérents de La Bécane à Jules
- 5 € pour les non adhérents

La Bécane à Jules est ouverte le samedi de 10h à 14h au
17 rue de l'Île à Dijon - 03 80 49 18 06
<http://www.labecaneajules.fr/>

Photos d'ailleurs



Parkings vélos sur trois étages à Amsterdam.
Merci à Julien qui nous a rapporté cette photo de là-bas.

Envoyez nous vos photos, les plus originales seront publiées.

A vos agendas

Dimanche 8 février – 11h00
Balade à vélo.
RDV place de la libération.
« Les enfants à vélo »

Samedi 21 février
Réunion Fubicy des associations de vélo en bourgogne.
RDV à la Maison de l'environnement.

Dimanche 8 mars–11h00
Balade à vélo.
RDV place de la libération.


Les réunions du C.A. d'EVAD pour 2009

Date	Nature de la réunion
Lundi 2 février–18h00	Conseil d'administration
Mercredi 4 mars–18h30	Conseil d'administration
Lundi 6 avril–18h00	Conseil d'administration
Mercredi 6 mai–18h30	Assemblée générale de l'association
Lundi 18 mai–18h00	(Préparation Fête du vélo) Conseil d'administration + adhérents
Mercredi 1 ^{er} juillet–18h30	Conseil d'administration
Lundi 7 septembre–18h00	Conseil d'administration
Mercredi 7 octobre–18h30	Conseil d'administration
Lundi 2 novembre–18h00	Conseil d'administration
Mercredi 9 décembre–18h30	Conseil d'administration

Les réunions du C.A. sont ouvertes à tous les adhérents.
RDV à la Maison des Associations – 2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

Retrouvez tous les RDV à ne pas manquer sur <http://www.evad-dijon.fr/> Rubrique calendrier

« C'est le contraire du vélo, la bicyclette. Une silhouette profilée mauve fluo dévale à soixante-dix à l'heure : c'est du vélo. Deux lycéennes côte à côte traversent un pont à Bruges : c'est de la bicyclette. » Extrait de *La Première Gorgée de bière* – Philippe Delerm.



EVAD et vous!

EVAD a besoin de vous pour gagner en popularité.

Parlez de l'association autour de vous, famille, amis, relations professionnelles...

Plus d'adhérents à EVAD,
c'est une meilleure prise en compte de vos attentes
par la
Communauté d'agglomération dijonnaise.

La Bulle

Le journal d'EVAD
Ensemble à Vélo dans L'Agglomération Dijonnaise

Ont participé à cette Bulle :
Christian, Thierry, Françoise,
Peggy, Gisèle, Claire, Thomas.

Maison des Associations – boîte U7
2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

téléphone : 06 45 10 86 92
courriel : evad@fubicy.org
www.evad-dijon.fr

Nous remercions VeloBuc : Association piétons & vélos à Buc (78) qui nous a permis de publier un extrait d'un article trouvé sur leur site: <http://velobuc.free.fr/>